



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Tarifs voyageurs

Question écrite n° 2641

#### Texte de la question

M Didier Migaud attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la situation des TUC eu egard au droit a la reduction de billets SNCF En effet, ceux-ci ne peuvent beneficier de reduction au meme titre que les autres salaries. Compte tenu de leur situation, il lui demande son avis ainsi que ce qu'il envisage de faire.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des transports et de la mer confirme a l'honorable parlementaire que les jeunes, employes a des travaux d'utilite collective, beneficent des reductions sur les billets SNCF au meme titre que les salaries. Ces jeunes peuvent en effet beneficier des billets de conge annuel, car ils sont assimiles aux stagiaires de la formation professionnelle. Ils peuvent egalement utiliser les abonnements de travail, le ministre des transports et de la mer ayant donne a la SNCF toutes instructions utiles afin de faciliter les déplacements domicile-travail de ces jeunes, compte tenu de leur situation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Migaud Didier](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2641

**Rubrique :** Sncf

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** transports et mer

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2581